

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 1 de 20

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

1670 Colle structurale - 1668 résine

Autres désignations commerciales

Produit 1670: 1668 résine + 1664 Durcisseur

Groupe du produit:

UFI: N7M4-E02D-S00V-6KWK

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Adhésifs et produits d'étanchéité

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Société: Kisling AG
Rue: Motorenstrasse 102
Lieu: CH-8620 Wetzikon
Téléphone: +41 58 272 0 272
E-mail: customerservice@kisling.com
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail (Interlocuteur): compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

Fournisseur

Société: Kisling (Deutschland) GmbH
Rue: Salzstraße 15
Lieu: D-74676 Niedernhall
Téléphone: +49 7940 50961 61
E-mail: customerservice@kisling.com
Interlocuteur: Product Compliance Téléphone: +49 7940 5096 143
E-mail Interlocuteur: compliance@kisling.com
Internet: www.kisling.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+33(0)145425959
24h numéro d'appel d'urgence +1 872 5888271 (KAR)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Sol. 1; H228
Skin Irrit. 2; H315
Eye Dam. 1; H318
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
Aquatic Chronic 3; H412

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) n° 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

méthacrylate de méthyle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 2 de 20

acide méthacrylique
Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid
2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide
méthacrylate de 2-hydroxyéthyle
Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol
2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-
Cobalt bis(2-ethylhexanoate)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

- H228 Matière solide inflammable.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque de graves lésions des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



Mentions de danger

H317-H318-H412

Conseils de prudence

P280-P305+P351+P338-P310

2.3. Autres dangers

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélanges

Composants pertinents

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 3 de 20

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
80-62-6	méthacrylate de méthyle			50 - < 100 %
	201-297-1	607-035-00-6	01-2119452498-28	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, STOT SE 3; H225 H315 H317 H335			
79-41-4	acide méthacrylique			3 - < 5 %
	201-204-4	607-088-00-5	01-2119463884-26	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1A, Eye Dam. 1, STOT SE 3; H311 H332 H302 H314 H318 H335			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid			1 - < 5 %
	500-066-5		01-2119489900-30	
	Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 2; H319 H317 H411			
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide			1 - < 5 %
	810-703-1		01-2120140608-57	
	Eye Dam. 1, Skin Sens. 1; H318 H317			
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle			0,1 - < 1 %
	212-782-2	607-124-00-X	01-2119490169-29	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1; H315 H319 H317			
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-			0,1 - < 1 %
	911-490-9		01-2119979579-10	
	Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H315 H318 H317 H412			
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)			0,1 - < 1 %
	205-250-6		01-2119524678-29	
	Repr. 1B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 3; H360FD H319 H317 H400 H412			
91-66-7	N,N-diéthylaniline			0,1 - < 1 %
	202-088-8	612-054-00-8	01-2119943758-22	
	Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Aquatic Chronic 2; H331 H311 H301 H373 H411			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]			< 0,1 %
	253-039-2		01-2119956160-44	
	Aquatic Chronic 1; H410			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
80-62-6	201-297-1	méthacrylate de méthyle	50 - < 100 %
	par inhalation: CL50 = 29,8 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = ca. 7900 mg/kg		
79-41-4	201-204-4	acide méthacrylique	3 - < 5 %
	par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = 500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 1320 mg/kg Eye Dam. 1; H318: >= 3 - 100 Eye Irrit. 2; H319: >= - < 3 STOT SE 3; H335: >= 1 - 100		
28961-43-5	500-066-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	1 - < 5 %
	dermique: DL50 = > 13200 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg		

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 4 de 20

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
		Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA	
1187441-1 0-6	810-703-1	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	1 - < 5 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 2000 mg/kg	
868-77-9	212-782-2	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = > 5000 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5564 mg/kg	
	911-490-9	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-	0,1 - < 1 %
		par voie orale: ATE = 500 mg/kg	
136-52-7	205-250-6	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	0,1 - < 1 %
		dermique: DL50 = 5690 mg/kg; par voie orale: DL50 = 3129 mg/kg	
91-66-7	202-088-8	N,N-diéthylaniline	0,1 - < 1 %
		par inhalation: ATE = 3 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: DL50 = > 400 mg/kg; par voie orale: ATE = 100 mg/kg	
36443-68-2	253-039-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	< 0,1 %
		dermique: DL50 = > 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 7000 mg/kg Aquatic Chronic 1; H410: M=10	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Indications générales

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche abondamment à l'eau. EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires

Peut irriter les voies respiratoires. Dyspnée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO₂), Extincteur à sec

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dangereux, Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace libre des systèmes fermés.

5.3. Conseils aux pompiers

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 5 de 20

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Information supplémentaire

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Évacuer la zone.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

Utiliser un équipement de protection personnel. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution). Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer. En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

Pour le nettoyage

Recueillir avec une matière absorbante inerte et éliminer en tant que déchet nécessitant une surveillance particulière.

Autres informations

Recueillir dans des récipients fermés et les remettre à une décharge.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas affecter les personnes souffrant de problèmes de sensibilisation cutanée, d'asthme, d'allergies, d'affections respiratoires chroniques ou répétitives à un poste de travail où le mélange est utilisée.

Préventions des incendies et explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.

Information supplémentaire

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

Ne pas vider le récipient avec de la pression. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Conseils pour le stockage en commun

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 6 de 20

Aucune mesures particulières ne sont exigées.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
79-41-4	Acide méthacrylique	20	70		VME (8 h)	
80-62-6	Méthacrylate de méthyle	50	205		VME (8 h)	
		100	410		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	348,4 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	local	208 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu			par inhalation	local	416 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	systemique	13,67 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	local	1,5 mg/cm ²
	Salarié DNEL, aigu			dermique	local	1,5 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	74,3 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme			par inhalation	local	104 mg/m ³
	Consommateur DNEL, aigu			par inhalation	local	208 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme			dermique	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme			dermique	local	1,5 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, aigu			dermique	local	1,5 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme			par voie orale	systemique	8,2 mg/kg p.c./jour
79-41-4	acide méthacrylique					
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	39.3 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	local	44 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	systemique	4.25 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	local	0.38 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	11.7 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme			par inhalation	local	8.8 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme			dermique	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme			dermique	local	0.23 mg/cm ²
	Consommateur DNEL, à long terme			par voie orale	systemique	5.35 mg/kg p.c./jour
28961-43-5	Propylidyntrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	37 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	systemique	10.5 mg/kg p.c./jour
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide					
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	7.05 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme			dermique	systemique	1 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	3.53 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme			dermique	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme			par voie orale	systemique	0.5 mg/kg p.c./jour
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Salarié DNEL, à long terme			par inhalation	systemique	4.9 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 7 de 20

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
DNEL type				
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	1.39 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation	systemique	1.45 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.83 mg/kg p.c./jour
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0.175 mg/kg p.c./jour
91-66-7	N,N-diéthylaniline			
	Salarié DNEL, à long terme	dermique	systemique	7 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique	systemique	2,5 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale	systemique	0,0167 mg/kg p.c./jour

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
80-62-6	méthacrylate de méthyle	
	Eau douce	0,94 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0,69 mg/l
	Eau de mer	0,094 mg/l
	Sédiment d'eau douce	10,2 mg/kg
	Sédiment marin	1,02 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	1,48 mg/kg
79-41-4	acide méthacrylique	
	Eau douce	0.82 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.45 mg/l
	Eau de mer	0.082 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3.09 mg/kg
	Sédiment marin	0.309 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sol	0.137 mg/kg
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	
	Eau douce	0.002 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	0.019 mg/l
	Eau de mer	0 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0.038 mg/kg
	Sédiment marin	0.004 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	10 mg/l
	Sol	0.006 mg/kg
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	
	Eau douce	0.165 mg/l
	Eau douce (rejets discontinus)	1.65 mg/l
	Eau de mer	0.017 mg/l
	Sédiment d'eau douce	2.8 mg/kg
	Sédiment marin	0.28 mg/kg
	Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées	0.4 mg/l
	Sol	0.46 mg/kg

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 8 de 20

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	Valeur
Milieu environnemental		
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	
Eau douce		0.482 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		1 mg/l
Eau de mer		0.048 mg/l
Sédiment d'eau douce		3.79 mg/kg
Sédiment marin		3.79 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		
Sol		10 mg/l
0.476 mg/kg		
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	
Eau douce		0.00106 mg/l
Eau de mer		0.00236 mg/l
Sédiment d'eau douce		53.8 mg/kg
Sédiment marin		69.8 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		
Sol		0.37 mg/l
10.9 mg/kg		
91-66-7	N,N-diéthylaniline	
Eau douce		0,00936 mg/l
Eau douce (rejets discontinus)		0,0742 mg/l
Eau de mer		0,000936 mg/l
Sédiment d'eau douce		2,52 mg/kg
Sédiment marin		0,252 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		
Sol		0,018 mg/l
0,498 mg/kg		
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	
Eau douce		0.001 mg/l
Eau de mer		0 mg/l
Sédiment d'eau douce		0.195 mg/kg
Sédiment marin		0.019 mg/kg

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.
NBR (Caoutchouc nitrile) 0,4 mm, Temps de pénétration 480 min

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

Protection de la peau

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 9 de 20

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Type de filtre: A/P2

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	Pâte, solide	
Couleur:	bleu foncé	
Odeur:	caractéristique	
Seuil olfactif:	non déterminé	
		Testé selon la méthode
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé	
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	100 °C	
Inflammabilité:	non déterminé	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	2,1 vol. %	
Limite supérieure d'explosivité:	12,5 vol. %	
Point d'éclair:	10 °C	
Température d'auto-inflammation:	non déterminé	
Température de décomposition:	non déterminé	
pH-Valeur:	non déterminé	
Viscosité cinématique:	non déterminé	
Hydrosolubilité:	pratiquement insoluble	
Solubilité dans d'autres solvants	non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé	
Pression de vapeur:	non déterminé	
Densité (à 20 °C):	1,0 g/cm ³	
Densité relative:	non déterminé	
Densité de vapeur relative:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Le produit n'est pas: Explosif.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Propriétés comburantes

non déterminé

Autres caractéristiques de sécurité

Taux d'évaporation:	non déterminé
Teneur en corps solides:	non déterminé
Viscosité dynamique (à 25 °C):	500.000 mPa·s

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 10 de 20

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4. Conditions à éviter

Aucune information disponible.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Aucune donnée disponible

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 5000 mg/kg; ATE (cutanée) > 5000 mg/kg

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle				
	orale	DL50 ca. 7900 mg/kg	Rat	J. Ind. Hyg. Toxicol. 23: 343-351 (1941)	Study to assess the acute oral toxicity
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 29,8 mg/l	Rat	J. Dent. Res. 59: 1074 (1980)	Study to assess the acute inhalative tox
79-41-4	acide méthacrylique				
	orale	DL50 1320 mg/kg	Rat	Study report (1977)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 500 mg/kg	Lapin	Fournisseur précédent/Producteur	
	inhalation vapeur	ATE 11 mg/l			OCDE 403
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,5 mg/l			
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1998)	OECD Guideline 401
	cutanée	DL50 > 13200 mg/kg	Lapin	Study report (1984)	An acute dermal toxicity study was perfo
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide				
	orale	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (2004)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 423

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 11 de 20

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle				
	orale	DL50 5564 mg/kg	Rat	Study report (1977)	other: Appraisal of the safety of chem b
	cutanée	DL50 > 5000 mg/kg	Lapin	Study report (1982)	The test substance, as received, was hel
	Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-				
	orale	ATE 500 mg/kg			
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)				
	orale	DL50 3129 mg/kg	Rat	Study report (2011)	OECD Guideline 425
	cutanée	DL50 5690 mg/kg	Cochon d'Inde	John Wiley & Sons. New York, NY, USA, p.	OECD Guideline 402
91-66-7	N,N-diéthylaniline				
	orale	ATE 100 mg/kg			
	cutanée	DL50 > 400 mg/kg	Lapin	ChemIDplus (2018)	other: As mentioned below
	inhalation vapeur	ATE 3 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,5 mg/l			
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]				
	orale	DL50 > 7000 mg/kg	Rat	Study report (1979)	OECD Guideline 423
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	Rat	Study report (1992)	OECD Guideline 402

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (méthacrylate de méthyle; Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid; 2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide; méthacrylate de 2-hydroxyéthyle; Reaction mass of 2,2'-[(4-methylphenyl)imino]bisethanol and Ethanol 2-[[2-(2-hydroxyethoxy)ethyl](4-methylphenyl)amino]-; Cobalt bis(2-ethylhexanoate))

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (méthacrylate de méthyle; acide méthacrylique)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les voies d'exposition probables

Aucune donnée disponible

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire référentes à des preuves

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 12 de 20

Aucune donnée disponible

Expériences tirées de la pratique

Peut être nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Autres informations

Aucune donnée disponible

Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
80-62-6	méthacrylate de méthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 79 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1400
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 110 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 69 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 9,4 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 37 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 3162 mg/l ()	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192
79-41-4	acide méthacrylique					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 833 mg/l	96 h	Scophthalmus maximus	Publication (2001)	other: OSPAR Protocols on Methods for th
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 54 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	Study report, unpublished, cover page mi	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 130 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	EPA OTS 797.1300
	Toxicité pour les poissons	NOEC 10 mg/l	35 d	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 53 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 13500 mg/l ()	3 h	Boue activée	Publication (2008)	ISO 8192

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 13 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 1.95 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 2.2 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 70.7 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
1187441-10-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Cyprinus carpio	REACH Registration Dossier	EU Method C.1
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 90 mg/l	72 h	Selenastrum capricornutum, strain: NIVA CHL 1.	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 100 mg/l	96 h	Oryzias latipes	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 345 mg/l	72 h	Raphidocelis subcapitata	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 380 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 24.1 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 14 de 20

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h][d]	Espèce	Source	Méthode
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 54.1 mg/l	96 h	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: ASTM guideline
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 71.314 mg/l	96 h	Dunaliella tertiolecta	Study report (2010)	other: American Society for Testing and
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 42.7 mg/l	48 h	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	Newman, J.P., Jr. 1975. The effects of h
	Toxicité pour les poissons	NOEC 0.21 mg/l	34 d	Pimephales promelas	Study report (2009)	other: This study was conducted accordin
	Toxicité pour les algues	NOEC 0.0018 mg/l	7 d	Champia parvula	Study report - model refit from original	other: EPA 821-R- 02-014, Method 1009.0
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0.1697 mg/l	14 d	Aeolosoma sp.	Study report (2008)	other: Newman, J.P., Jr. 1975. The effec
	Toxicité bactérielle aiguë	CE50 120 mg/l ()		Boue activée	Study report (2010)	OECD Guideline 209
91-66-7	N,N-diéthylaniline					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 42,25 mg/l	96 h	Danio rerio	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 7,42 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 35,2 mg/l	48 h	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 202
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,936 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	other: modelling data
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 43 mg/l	96 h	Lepomis macrochirus	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 100 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	REACH Registration Dossier	EU Method C.3
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 100 mg/l	48 h		REACH Registration Dossier	
	Toxicité pour les poissons	NOEC > 0.115 mg/l	7 d	Pimephales promelas	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 210
	Toxicité pour les crustacés	NOEC > 0.045 mg/l	21 d	Daphnia magna	REACH Registration Dossier	OECD Guideline 211

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 15 de 20

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
80-62-6	méthacrylate de méthyle	1,38
79-41-4	acide méthacrylique	0.93
28961-43-5	Propylidynetrimethanol, ethoxylated, esters with acrylic acid	2.89
1187441-1 0-6	2-Propenoic acid, 2-methyl-, 2-hydroxyethyl ester, reaction products with phosphorus oxide	>= 0.3
868-77-9	méthacrylate de 2-hydroxyéthyle	0.42
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	2.96
91-66-7	N,N-diéthylaniline	3,904
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	4.7

FBC

N° CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
136-52-7	Cobalt bis(2-ethylhexanoate)	23	Asterias rubens	Marine Pollution Bul
91-66-7	N,N-diéthylaniline	>= 44 - = 17	Cyprinus carpio	REACH Registration D
36443-68-2	Ethylenebis(oxyethylene) bis[3-(5-tert-butyl-4-hydroxy-m-tolyl)propionate]	2 - 12	Cyprinus carpio	REACH Registration D

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations d'élimination

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

Code d'élimination des déchets - Produit

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets - Résidus

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

080410 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 16 de 20


ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09

L'élimination des emballages contaminés


Les emballages entièrement vides peuvent être revalorisés. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDES CONTENANT DU LIQUIDE INFLAMMABLE N.S.A. (BMMA-COPOLYMER)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	40
Code de restriction concernant les tunnels:	E

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDES CONTENANT DES SUBSTANCES LIQUIDES INFLAMMABLES, N.S.A. (BMMA-COPOLYMER)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport:	4.1
14.4. Groupe d'emballage:	II
Étiquettes:	4.1
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	216 274 601 800
Quantité limitée (LQ):	1 kg
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:	UN 3175
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:	SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BMMA-COPOLYMER)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 17 de 20

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: 216 274

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Quantité exceptée: E2

EmS: F-A, S-I

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 3175

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: SOLIDS CONTAINING FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BMMA-COPOLYMER)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 4.1

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 4.1



Dispositions spéciales: A46

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

Passenger LQ: Y441

Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 445

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 448

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune information disponible.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

Information supplémentaire

1668+1664: UN 3527 = POLYESTER RESIN KIT, solid base material, Class 4.1, II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 40, Inscription 75

Directive 2010/75/UE sur les 56.675 % (566.745 g/l)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 18 de 20

émissions industrielles:

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III):

N'est pas soumis au 2012/18/UE (SEVESO III)

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

3 - présente un très grave danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation:

Provoque des réactions hypersensitives allergiques.

(UE) EINECS/ELINCS/NLP:

oui

(RC) TCSI:

non

(NZ) NZIoC:

non

(USA) TSCA:

oui

(CDN) DSL:

non

(ROK) KECI/ECL:

oui

(RP) PICCS:

inconnu

(JP) MITI:

oui

(CHN) IECSC:

non

(AUS) AIIC:

oui

(CDN) NDSL:

non

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16.

Abréviations et acronymes

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables, catégorie de danger 2

Flam. Sol. 1: Matière solide inflammable, catégorie de danger 1

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée, sous-catégorie 1A

Skin Irrit. 2: Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Eye Irrit. 2: Irritation oculaire, catégorie de danger 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1

Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1A

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée, catégorie de danger 1B

Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction, catégorie de danger 1B

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie de danger 3

STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie de danger 2

Aquatic Acute 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité aiguë 1

Aquatic Chronic 1: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 1

Aquatic Chronic 2: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 2

Aquatic Chronic 3: Danger pour le milieu aquatique, catégorie de danger: Toxicité chronique 3

CLP: Classification, labelling and Packaging

REACH: Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

GHS: Globally Harmonised System of Classification, Labelling and Packaging of Chemicals

UN: United Nations

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL: Derived No Effect Level

DMEL: Derived Minimal Effect Level

PNEC: Predicted No Effect Concentration

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 19 de 20

ATE: Acute toxicity estimate
 LC50: Lethal concentration, 50%
 LD50: Lethal dose, 50%
 LL50: Lethal loading, 50%
 EL50: Effect loading, 50%
 EC50: Effective Concentration 50%
 ErC50: Effective Concentration 50%, growth rate
 NOEC: No Observed Effect Concentration
 BCF: Bio-concentration factor
 PBT: persistent, bioaccumulative, toxic
 vPvB: very persistent, very bioaccumulative
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
 RID: Regulations concerning the international carriage of dangerous goods by rail
 ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
 (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation
 intérieures)
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 EmS: Emergency Schedules
 MFAG: Medical First Aid Guide
 IATA: International Air Transport Association
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 MARPOL: International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
 IBC: Intermediate Bulk Container
 VOC: Volatile Organic Compounds
 SVHC: Substance of Very High Concern

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Sol. 1; H228	Sur la base des données de contrôle
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1; H318	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3; H412	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H228 Matière solide inflammable.
 H301 Toxique en cas d'ingestion.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H311 Toxique par contact cutané.
 H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H331 Toxique par inhalation.
 H332 Nocif par inhalation.
 H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
 H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

1670 Colle structurale - 1668 résine

Révision: 28/01/2026

Code du produit: 1668

Page 20 de 20

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)